

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAMBRES

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEJEAN, Maire.

Présents : BALANSA Jean-Louis, BORDIN Fabrice, CARLES Monique, EYCHENNE Gilles, LAFFONT Jacqueline, PAGES Nelly, SOULA Caroline, SOUBIES Sébastien, WIJNEN Wilm et DEJEAN Marie-Pierre (secrétaire de mairie).

Excusé : FOURNIÉ Arièle,

Secrétaire de séance : SOULA Caroline

Procuration : FOURNIÉ Arièle a donné procuration à DEJEAN Jean Paul

Monsieur Le Maire ouvre la séance.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 26 janvier 2023

1. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Présentation du compte administratif de l'exercice 2022 :

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		56 856.17		158 704.83		215 561.00
Opérations de l'exercice	96 663.60	3 804.36	88 023.54	126 074.70	184 687.14	129 879.06
Totaux	96 663.60	60 660.53	88 023.54	284 779.53	184 687.14	345 440.06
Résultats de clôture		- 36 003.07		196 755.99	-	160 752.92
Restes à réaliser	2 969.00	47 059.00			2 969.00	47 059.00
Totaux cumulés	99 632.60	107 719.53	88 023.54	284 779.53	187 656.14	392 499.06
RESULTATS DEFINITIFS		8 086.93		196 755.99		204 842.92

Le Conseil Municipal vote :

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	PROCURATION : 1
-----------	------------	----------------	-----------------

2. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022

Présentation du compte de gestion de l'exercice 2022 transmis et réalisé par le « SGC de Pamiers.

Le Conseil Municipal vote :

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	PROCURATION : 1
-----------	------------	----------------	-----------------

3. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 196 755.99 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A) Résultat de l'exercice	+ 38 051.16
B) résultats antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif	+158 704.83
C) Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	+ 196 755.99

D) Solde d'exécution d'investissement	-	36 003.07
E) Solde des restes à réaliser d'investissement	+	44 090.00
F) Besoin de financement (= D+E)		0.00

AFFECTATION = C + 196 755.99

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 36 003.07

2) Report en fonctionnement au 002 (budget 2023) 160 752.92

Le Conseil Municipal vote :

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	PROCURATION : 1
-----------	------------	----------------	-----------------

4. SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MANDAT DE TRAVAUX DE VOIRIE

Mr Le Maire rappelle les règles concernant l'entretien de la voirie et la convention avec la Communauté des Communes pour l'exécution des travaux.

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer la convention :

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	PROCURATION : 1
-----------	------------	----------------	-----------------

5. VOTE DES TAXES LOCALES

Mr Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les taux des taxes locales pour 2023 : de les augmenter ou pas ?

Le Conseil Municipal après délibération, vote et ne souhaite pas augmenter les taux des taxes locales cette année :

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	PROCURATION : 1
-----------	------------	----------------	-----------------

Les taux applicables pour 2023 seront donc :

- Taxe foncière (bâti) 25,79%
- Taxe foncière (non bâti) 43,04%
- Taxe d'habitation (résidence secondaire) : 9,05%

6. QUESTIONS DIVERSES :

- La secrétaire de mairie tient à remercier l'ensemble du Conseil Municipal pour l'achat du dernier logiciel ;
- Concernant, le chemin rural, après Montauriol, Mr BALANSA Jean-Louis réalise les devis pour évaluer le montant des travaux pour réparer ce chemin.
- Mr Le Maire informe le Conseil Municipal que c'est à la charge de la commune de réaliser les premiers goudronnages sur les chemins communaux et qu'ensuite c'est la Communauté des Communes qui en assure l'entretien.
- Mr Le Maire rappelle au Conseil Municipal, la réunion prévue dans le cadre l'avancement du PLUi par le Bureau d'Études Cittanova, afin de faire un point, le mardi 21 mars de 14h à 16h à la salle communale.
- Dans le logement de La Tour, de Mr BALANSA Gilbert, la chaudière dysfonctionne. Présentation par Mr Le Maire d'un devis, d'un montant de 2938,30 euros réalisé par l'entreprise SARL Fernandez et fils de Pamiers (c'est l'entreprise qui a été mandatée par la

tutrice le Mr BALANSA pour faire la révision tous les ans.)

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce devis. Les travaux proposés permettront de changer la chaudière pour un modèle plus adapté au logement.

- Mr Le Maire informe que le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 13 avril à 21h afin de voter le budget.
- Une information est faite par rapport à la décharge sauvage de pneus constatée sur la commune et celle de Montégut-Plantaurel. Un dépôt de plainte a été réalisé par les deux maires, le SMIVAL, l'association de pêche et une enquête de gendarmerie est en cours. Les pneus situés sur la commune de Gabre ont été amenés au SMECTOM par Mme PAGES Nelly et Mr Le Maire.
- Un administré à demande à Mme Carles si les containers jaunes de Comavère pouvaient être diminués (trop nombreux par rapport aux besoins). Cela est prédominant à l'entrée du hameau. Mr Le Maire va interroger les services du SMECTOM à ce sujet.
- Concernant la présentation d'ENEDIS au sujet du projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le lac, Mr Gilles EYCHENNE, sollicite la secrétaire de mairie afin de se renseigner sur la proposition de prendre une délibération afin de suivre l'avancée du projet et signifier la position du Conseil Municipal. Cette démarche sera réalisée auprès de l'organisme.
- La secrétaire du député Mr PANIFOUS Laurent demande les mails des conseillers municipaux afin de pouvoir transmettre les replays des interventions du député.
- Concernant l'achat du défibrillateur, Groupama pourrait participer à hauteur de 500 euros. Mr Le Maire va les interroger lors de l'Assemblée de la Caisse Locale la semaine prochaine.

La Secrétaire de Séance,
SOULA Caroline

Le Maire,
DEJEAN Jean-Paul



Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le



ID : 009-210901278-20230413-PV_16_MARS_2023-AR